



## Séance Ordinaire du 06/04/2012

Le conseil convoqué le 10/03 s'est réuni le 06/04/12 à 18h30.

Absents : D. Nelaton, JM. Capra.  
Secrétaire de séance : T. Nonnotte

Compte de Gestion du trésorier = 12/10

Pour 2011, il présente un excédent en investissement de : 64.835 € et en fonctionnement de : 203.569 €.

Adopté à l'unanimité.

Compte Administratif 2011 = 12/11

Le CA est conforme au compte de gestion et approuvé par le conseil.

Affectation des résultats = 12/12

Le conseil décide d'affecter le résultat de fonctionnement au compte 002 "excédent de fonctionnement reporté" : 203.569 €

Taxes Directes Locales 2012 = 12/13

Le conseil décide une augmentation uniforme de 3% des taux

Ainsi, les taux 2012 sont :

- Taxe d'Habitation : 10,27%
- Foncier Bâti : 6,50%
- Foncier Non Bâti : 12,04%

Redevance d'Occupation du Domaine Public = 12/14

par EDF

Elle est fixée à 186 € pour 2012.

Décision Modificative n°1 2012 = 12/15

Entendu l'exposé du maire concernant l'ajustement de certains comptes en recettes et la prise en compte de la facture ONF pour les frais de garderie 2011, le conseil approuve la DM n°1 arrêtée :

en dépenses = 1240 € et en recettes = 1.397 €

Points divers abordés

- Le chantier du bâtiment communal :

- La teinte retenue n'a pas fait l'objet d'un référendum mais d'un recueil d'avis exprimé par des personnes au vu des échantillons installés sur la façade.
- Le planning est respecté, la partie basse devait être en chantier après le 06/05.

- Le noyer (la bille) a été vendue à 7 Corné (Thoise) pour 150 €



- Scolarité à Besançon : Le coût d'un enfant scolarisé en maternelle varie de 762 € à Roche, 880 à Marchaux et 1313 € à Besançon. Compte-tenu d'un tel écart, le maire est chargé de demander au maire de Besançon les raisons qui motivent ce coût plus élevé.
- ONF ; programme sur 20 ans : le futur programme sera déroulé par J. Braud lors d'une séance de conseil début Juin.
- Branches du bois communal en surflomb de la facture de A. Lepinois : accord pour une coupe par J.P. Ravot et qu'il conserve les bois coupés.
- Accord pour une modification du branchement eau de la facture Lepinois sans participation de la commune.

La séance est levée à 21 heures, après une visite du chantier

Le maire,

Le Conseil



Le secrétaire,